



CCAS du 28 mars 2022

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Directeur des Ressources humaines,

En propos liminaire, FO souhaite rendre un vibrant hommage à notre Camarade et militant FO, Luc Decarrière qui nous a quittés le 19 janvier dernier. Il restera un acteur de référence pour notre organisation syndicale, et au delà, au titre des combats menés et à poursuivre pour nos actions sociales ministérielle et interministérielle.

La pandémie toujours bien présente, la perte de pouvoir d'achat bien réelle, l'inflation galopante sur deux éléments majeurs constitués par les produits alimentaires et les dépenses énergétiques, et la crise mondiale auront de forts impacts sur les conditions de vie et de travail de nos personnels. Il conviendrait donc que notre action sociale ministérielle amortisse ces futurs chocs par une revalorisation des prestations (taux) et l'adoption d'un plan de relance social afin d'accompagner la reprise (accès aux restaurants administratifs, aux vacances collectives et familiales, etc...).

Les chantiers d'harmonisation des processus RH « action sociale » à l'œuvre dans le périmètre de l'Administration territoriale de l'État sont lancés.

À l'instar du montant attribué en préfecture pour l'organisation de l'événement « arbre de Noël », FO demande une revalorisation de la prestation de 40 à 44 € par enfant de moins de 13 ans. Au vu des consommations des années précédentes sur la politique en faveur des enfants, cette hausse aurait un impact budgétaire de 200 000 € maximum pour notre budget d'action sociale.

Dans le cadre d'un projet d'arbre de Noël mutualisé, cette réévaluation permettra à chaque administration qui ne dispose actuellement pas de la même enveloppe de ne plus faire des choix économiques.

FO souhaite aborder à présent le futur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Lyon (ALSH).

Cette structure, sous format associatif, est désormais dirigée par certains parents dont les enfants sont accueillis au sein de ce centre. L'ancien directeur de l'accueil, agent du pôle ministériel mis à disposition et ayant fait valoir ses droits à la retraite en juin 2021, assurait principalement le fonctionnement de la structure en lien avec la DREAL. Cette dernière direction finançait une grande partie des dépenses de fonctionnement (loyer) et subventionnait l'association. Depuis 2021, la DREAL a souhaité se désengager de ces dépenses, mais soutient financièrement l'association dans le cadre d'une subvention de l'action sociale du MTE et d'une convention.

Le centre, situé en plein centre-ville de Lyon, accueille en moyenne 40 enfants de 3 à 12 ans, avec un maximum de 45 places. Depuis 4 ans, l'accueil a toujours été supérieur à 38 enfants et 80 % des enfants sont issus de parents travaillant majoritairement en DREAL, DDT et DIR.

Suite à la remise à plat de la structure, la DREAL qui assurait jusqu'en 2021 le paiement du loyer et des frais nécessaires à l'entretien, a demandé à Grand Lyon Habitat de transférer le bail vers l'association.

Le bailleur demande un garant à hauteur de 60 K€. À ce jour, la DREAL ainsi que la banque de l'association refusent de se porter garant. Suite à des échanges associant la DRH, la DREAL et l'association gestionnaire, en fin d'année 2021, la DREAL a décidé de conserver le bail immobilier jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Si aucune solution n'est trouvée, la structure

ne pourra pas reprendre le bail à la fin du mois de juin 2022 et devra fermer ses portes faute de locaux d'accueil.

Cette situation n'est pas acceptable et FO demande à ce que le MTE recherche une solution pérenne pour la structure d'accueil en se portant garant pour le nouveau bail et en maintenant la subvention ministérielle. Ce qui permettrait de poursuivre l'accueil de ces enfants au sein de l'ALSH de Lyon et de maintenir cette prestation socio-éducative.

Force Ouvrière, première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État a signé le 26 janvier dernier « *l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État* ».

Les avancées obtenues lors de la négociation avec le ministère de la transformation et de la Fonction publiques, dans laquelle FO a été partie prenante et force de propositions, ont permis d'aboutir à un accord-cadre nettement supérieur aux prestations minimales prévues par le code de la Sécurité sociale.

Avec un panier de soins de qualité, une solidarité intergénérationnelle indispensable, tous les agents de la fonction publique, actifs et retraités, fonctionnaires et contractuels, pourront bénéficier d'une couverture santé complémentaire. Leur reste à charge diminuera, car l'État employeur participera à hauteur de 50 % du coût du panier de soins.

Cet accord interministériel n'est qu'une base. Notre référencement avec la MGEN arrivera à échéance le 1 janvier 2026. FO sera fortement mobilisée dans les futures négociations à mener au sein de nos ministères pour aboutir à la signature d'un contrat collectif global qui améliorera et renforcera ainsi les besoins spécifiques à certains secteurs d'activité.

Le projet d'un nouveau prêt « Vert » est présenté lors du présent CCAS Plénier. Ce nouveau prêt à 0 % d'un montant de 3000 € se limitera aux travaux liés aux économies d'énergie et confort thermique. La revendication de FO pour la mise en place d'un nouveau prêt portait sur un prêt sans justificatifs d'utilisation. FO donne néanmoins un avis favorable à la mise en place de ce nouveau prêt, sous réserve :

- Qu'il soit étudié la possibilité d'une hausse du montant plafond à 5000€,
- Qu'un bilan soit conduit après 6 mois et 1 an pour s'assurer que ce prêt réponde bien aux attentes des agents et qu'il soit étudié un élargissement des travaux éligibles si cette prestation spécifique n'est pas suffisamment utilisée (acquisition gros électroménagers hyper économe, ...).
- Que le CAS puisse assurer la gestion de ce nouveau prêt.

C'est au printemps que les vacances estivales se préparent et nous souhaitons que les séjours collectifs et familiaux organisés par le CGCV et la FNASCE soient à la hauteur de l'engagement des acteurs de nos deux associations.

Merci à toutes et tous de votre attention.